



ARRÊTÉ

Portant désignation de Madame Élodie PEYROUTY, 1ère adjointe au Maire, pour représenter le Président lors des réunions de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

N° AG 2026- 0770

Le Maire de la Ville de Rodez,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses dispositions relatives à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) ;

Vu la délibération n° 2026-018 en date du 3 avril 2026 portant création/composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux ;

Considérant qu'il convient d'assurer la représentation du Président lors des réunions de la Commission Consultative des Services Publics Locaux ;

Considérant que Madame Élodie PEYROUTY, 1ère adjointe au Maire, est proposée pour assumer cette représentation ;

Arrête

Article 1 – Désignation

Madame Élodie PEYROUTY, 1ère adjointe au Maire, est désignée pour représenter le Président lors des réunions de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), en cas d'empêchement ou d'absence de celui-ci.

Article 2 – Pouvoirs

Dans le cadre de cette désignation, Madame Élodie PEYROUTY est habilitée à participer aux réunions de la CCSPL et à y représenter le Président dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Article 3 – Durée

La présente désignation prend effet à compter de sa date de signature et demeure valable jusqu'à son retrait ou son remplacement par un nouvel arrêté.

Article 4 – Exécution

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et/ou notifié conformément à la réglementation en vigueur.

Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'État dans le département dans les conditions prévues par la réglementation.

Rodez, le 4 septembre 2026

Le Maire, Stéphane MAZARS

Signature :

Signé : Stéphane MAZARS

Acte dématérialisé

Notifié à l'intéressée le : 4 septembre 2026

Madame Élodie PEYROUTY, 1ère adjointe au Maire

Signature :

Le Maire certifie exécutoire le présent arrêté

Transmis en Préfecture le 4 septembre 2026

Publié le 4 septembre 2026

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20260904-ARAG20260770-AR
Reçu le 04/09/2026